

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 14  
Présents : 13  
Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 17 JUIN 2024

N° D2024\_038

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.  
MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à B. REY)

**Secrétaire de séance** : Mme Brigitte FROMONT

**Date de la convocation** : 10 JUIN 2024

**Date de l'affichage** : 10 JUIN 2024

**OBJET : MODIFICATION DU TARIF DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE MUNICIPALE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement.

M. le Maire rappelle qu'à ce jour, le tarif applicable est de 2.10 € par heure de garderie. Ce tarif s'applique depuis septembre 2022.

Pour faire face à la hausse des frais de personnel et de service, il s'avère nécessaire de réajuster le prix du service de la garderie périscolaire.

M. le Maire propose de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, le tarif de l'heure de garderie à 3.30 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- DECIDE de modifier et de fixer le tarif de l'heure de garderie périscolaire à 3.30€ ;
- DIT que ce tarif sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, et que le règlement administratif de la garderie périscolaire sera modifié en conséquence ;
- DIT que ces recettes seront encaissées au compte 7067 ;

Ainsi fait et délibéré ce jour  
**Le Maire, Bernard REY**



Le secrétaire de séance,  
**Brigitte FROMONT**

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture le  
et publication du 08/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
001-210103396-20240617-D2024\_038-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024